

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nancy Beaulieu](#)

<https://www.cadre21.org/membres/90d1a65e70abdf0448c233d6>

Date d'obtention : 2021-06-11 18:54:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

lorsqu'on constate une situation de sextage impliquant des photos d'un élève, on doit enclencher la démarche sexto auprès des élèves concernés et des témoins, s'il y a lieu. On adopte une attitude bienveillante et accueillante afin que l'élève se sente en confiance. On utilise les outils de la démarche afin de poser les bonnes questions et pour cadrer notre intervention. Saisir le cellulaire contenant les photos afin de sécuriser l'intégrité de la victime, et transférer la suite à un policier désigné.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

la démarche sexto s'applique lorsque ce sont des élèves de l'école qui sont impliqués dans la situation concernée.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rencontrer le jeune qui détient les photos, surtout dans le cas où il est non collaborant.